



Commune de CEYRAS

Conseil Municipal du 15 novembre 2022 à 20h30

PROCES VERBAL

Date de la convocation : 08 novembre 2022
Nombre de conseillers en exercices : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14

Présents : Jean-Claude LACROIX, Hugues CERET, Nadia DEHAESE, Christophe CAUMEL, Sébastien ROMIGUIER, Magali TENA, Daria PICARD, Henri GRAVES, Françoise POUS, , Nancy BANEGAS, Claude LESTOCARD, Julien BERMOND

Excusés : Céline AUSSILLOUS (procuration donnée à Daria Picard), Jean-Luc GABORIT (procuration donnée à Hugues Céret)

Absents : Stéphanie BAUMES

Procurations : 2

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022

Secrétaire de séance : Hugues CERET

DELIBERATIONS

N° délibération	Objet	Nombre de votant et sens du vote
2022.11.15.01	Décisions modificatives Au vu des différents projets et dépenses imprévues en cette fin d'année il convient de réaliser des transferts d'écritures d'une opération à une autre. Ces mouvements concernent notamment l'installation de nouvelles caméras, l'achat d'horloges astronomiques pour l'extinction de l'éclairage public, le changement d'outillage (sécateurs), l'aménagement de trottoirs, l'achat d'un logiciel d'état civil. Ces mouvements de crédits sont d'un total de 20885€	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Approuvée
2022.11.15.02	Convention ASA du Canal de Gignac Compte tenu des projets d'extension du périmètre de l'ASA concernant le réseau d'irrigation (sur les communes de Saint André, Saint Felix, Saint Guiraud, Saint Saturnin, Ceyras, Jonquières, Arboras et Montpeyroux), la commune de Ceyras étant propriétaire d'une parcelle située sur le tracé, une servitude doit être mise en place au travers d'une convention. Celle-ci permettra la création, le fonctionnement, l'entretien et la modification de l'ouvrage syndical.	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Approuvée
2022.11.15.03	Autorisation de crédit avant le vote du budget 2023 Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1 ^{er} trimestre 2023 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et/ou urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autorise le maire à	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Approuvée

	mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022.	
2022.11.15.04	<p>Convention avec le Département pour l'aménagement du rond-point de l'entrée de Ceyras côté Clermont l'Hérault.</p> <p>La commune s'est portée chef de file pour l'organisation d'une formation sur les espaces verts, dans ce cadre le rond-point de la route de Clermont va être aménagé et fleuri. Une convention doit être signée avec le Département propriétaire de la route, pour l'entretien de celui-ci.</p>	<p>Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Approuvée</p>
2022.11.15.05	<p>Motion proposée par l'Association des Maires de France</p> <p>Cette motion porte sur les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur la capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population. Il est proposé à l'exécutif, d'indexer la DGF (dotation globale et forfaitaire) sur l'inflation 2023, de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'index des prix à la consommation, de renoncer à la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) , de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action sociale, de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA (fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) et de rénover les procédures d'attribution de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).</p>	<p>Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Approuvée</p>
2022.11.15.06	<p>Provision pour risques</p> <p>Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques.</p> <p>La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupéré suite aux relances. La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la commune au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire. Pour 2022, le risque est estimé à environ 2000 €.</p>	<p>Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Approuvée</p>

INFORMATIONS

1- Travaux église : réfection de la toiture courant janvier

Il s'agit de travaux d'urgence afin de mettre hors d'eau l'église, de retirer la végétation et refaire les joints à la chaux ainsi que l'étanchéité de la terrasse. L'église n'est pas inscrite, ni classée contrairement à ce qui a été écrit dans la dernière étude.

2- Lancement de la phase expérimentale de l'extinction de l'éclairage public : réunion publique le 24 novembre

3- Point sur les incivilités : des améliorations sont constatées.

4- Points sur les différentes commissions

Commission Dynamique Locale, Marché de Noël du 04 décembre : la Mairie intervient sur la matinée, mise à disposition d'un château gonflable et de poneys. Ceyras Music va faire une animation musicale. Décoration de la traversée du village mais sans le sapin sur la place à cause des travaux.

Commission Aménagement : réfection des places Frédéric et E Raynard : rendez-vous à fixer avec les riverains pour la présentation d'un projet d'aménagement.

Commission Développement Durable : les jardinières de l'espace ludique sont fleuries. 18 plantes grimpantes vont meubler les rues croix de Belleau, Grand Rue et Place de la Mairie.

Sur les Eco-gestes : point sur le passage au Led de l'éclairage public, amortissement rentabilisé en un an et demi.

Audit des bâtiments communaux pour identifier les travaux à faire, matériel à changer pour réaliser des économies d'énergies (+ de 100 points lumineux à remplacer à l'école). Réunion avec Hérault Energies pour nous aider à mettre en place un système de régulation des climatisations et chauffages.

Commission Jeunesse - bilan de l'année de toutes les animations : remplies à 100% retour très positif des familles et des jeunes. Prochaine animation aux vacances de Noël.

En projet :

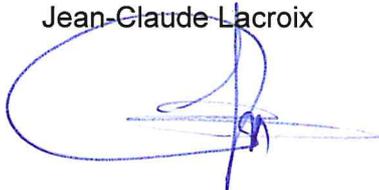
- Vacances d'hiver -: concours photo « la vie à Ceyras » jury composé de la commission jeunesse de monsieur le Maire et des jeunes volontaires du Conseil Municipal des Enfants (CME) et ne participant pas au concours.
- L'Atelier Nomade a été contacté pour un atelier cuisine dans ses locaux, aux vacances de février. Il doit y réfléchir et nous faire un retour.
- Homo luddens : animation jeux l'après-midi vacances de toussaint.

Des élus du CME se sont portés volontaires pour aller rencontrer leurs camarades et récupérer des idées.

Commission Logistique : travaux en cours, la Grand Rue sera terminée en décembre, la croix de Belleau mi-janvier et la place fin janvier début février.

Séance levée à 22h15

Le Maire,
Jean-Claude Lacroix

A blue ink signature of Jean-Claude Lacroix, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Le secrétaire,
Hugues CERET

A blue ink signature of Hugues CERET, featuring a large, stylized 'H' followed by a horizontal line and a vertical stroke.